

Academic Appeals Forms | Formulaire d'appel relatif aux études

All students must read Academic Regulation 22 in the Undergraduate Calendar before submitting their appeal.

Tous les étudiant-es doivent lire le règlement concernant les études n° 22 dans l'Annuaire des étudiants avant de soumettre leur appel.

<https://www.rmc-cmr.ca/en/registrars-office/academic-regulations#cgar>

<https://www.rmc-cmr.ca/fr/bureau-secretaire-general/reglements-concernant-les-etudes>

Student Number: Numéro de l'étudiant·e :	
Student's First and Last Name: Nom et prénom de l'étudiant·e :	
Student's Programme: Programme de l'étudiant·e :	
Applicable Course for Appeal: Cours concerné par l'appel :	
Instructor's Name for Applicable Course: Nom de l'enseignant·e pour le cours concerné :	

Note: If the details of the appeal and/or faculty comments cannot fit in the space provided, please attach a separate document to the form and reference it in the appropriate field of the academic appeals form.

Remarque : Si les détails de l'appel et/ou les commentaires des membres du corps professoral ne peuvent pas tenir dans l'espace prévu, veuillez joindre un document séparé au formulaire et le référencer dans le champ approprié du formulaire d'appel académique.

Academic Appeals Forms | Formulaire d'appel relatif aux études

<p>ACADEMIC APPEALS FORM FOR : <i>(must include page 1)</i></p> <p>22.1.1 Medical Grounds as Basis for Appeals or, 22.1.2 Compassionate Grounds as Basis for Appeals</p> <p>Before a final grade is submitted the student should appeal directly to the Instructor, and if required, then the Department Head responsible for the course.</p> <p>Once a final grade is submitted, the student must appeal directly to Faculty council through the Registrar or the Department Head or Dean responsible for the course.</p> <p>For all other appeals on medical or compassionate grounds as the basis for the appeal, the student must appeal directly to Faculty Council through the Registrar or the Department Head or Dean responsible for the course.</p>	<p>FORMULAIRE D'APPEL RELATIF AUX ÉTUDES POUR : <i>(doit inclure la page 1)</i></p> <p>22.1.1 Motifs médicaux ou, 22.1.2 Motifs d'ordre humanitaire</p> <p>Avant la remise de la note finale, l'étudiant-e doit faire appel directement à l'enseignant et, au besoin, au directeur du département responsable du cours.</p> <p>Après la remise de la note finale, l'étudiant-e doit faire appel directement au conseil des études par l'intermédiaire du secrétaire général ou du/de la directeur·trice de département ou du/de la doyen·ne responsable du cours.</p> <p>Pour tous les autres appels pour motifs médicaux ou d'ordre humanitaire, l'étudiant-e doit s'adresser directement au conseil des études par l'intermédiaire du secrétaire général ou du/de la directeur·trice de département ou du/de la doyen·ne responsable du cours.</p>
---	--

Academic Appeals Forms | Formulaire d'appel relatif aux études

<p><u>ACADEMIC APPEALS FORM FOR:</u> <i>(must include page 1)</i></p> <p>22.1.3 College Approved Activities <i>(This part of the appeal process applies to ROTP and UTPNCM students only.)</i></p> <p>If the instructor does not support participation in approved activities because an absence will compromise successful completion of the course, the student may appeal to the Director of Cadets.</p> <p>The Director of Cadets shall share the appeal and consult with the instructor. The decision of the Director of Cadets is final.</p>	<p><u>FORMULAIRE D'APPEL RELATIF AUX ÉTUDES POUR :</u> <i>(doit inclure la page 1)</i></p> <p>22.1.3 Activités approuvées par le Collège <i>(Cette procédure d'appel s'applique aux étudiant-es du PFOR et du PFUMR.)</i></p> <p>Si l'enseignant-e n'appuie pas la participation à des activités approuvées parce qu'une absence compromettrait la réussite du cours, l'étudiant-e peut faire appel devant le directeur des élèves-officiers.</p> <p>Le directeur des élèves-officiers informe l'enseignant-e de l'appel et le ou la consulte. La décision du directeur des élèves-officiers est sans appel.</p>
<p><u>Details of Student's Appeal to Director of Cadets</u></p>	<p><u>Détails de l'appel de l'étudiant-e au directeur des élèves-officiers</u></p>
This area is intentionally left blank for the appeal details	

Academic Appeals Forms | Formulaire d'appel relatif aux études

<p><u>ACADEMIC APPEALS FORM FOR:</u> <i>(must include page 1):</i></p> <p>22.1.4 Assessment Outcomes <i>(An appeal will normally be entertained only for assignments and exams for which the instructor retains copies of the original work and where the assignments and exam contribute at least 15% to the final mark.)</i></p> <p>Academic Appeals Form <i>(to be submitted to the responsible Dean for the applicable course being appealed if the student is not satisfied with the Instructor's decision)</i></p>	<p><u>FORMULAIRE D'APPEL RELATIF AUX ÉTUDES POUR :</u> <i>(doit inclure la page 1)</i></p> <p>22.1.4 Résultat d'une évaluation <i>(Un appel n'est normalement entendu que pour les devoirs et les examens pour lesquels l'enseignant-e conserve des copies du travail original, et pour lesquels les devoirs et l'examen contribuent à au moins 15 % de la note finale.)</i></p> <p>Formulaire d'appel relatif aux études <i>(à soumettre au/à la doyen-ne responsable du cours faisant l'objet de l'appel si l'étudiant-e n'est pas satisfait de la décision de l'enseignant-e)</i></p>
<p><u>Details of Student's Appeal to Dean</u> <i>(include date/time appeal submitted):</i></p>	<p><u>Détails de l'appel de l'étudiant-e au/à la doyen-ne</u> <i>(y compris la date et l'heure de la présentation de l'appel) :</i></p>
This area is intentionally left blank for student input	

Academic Appeals Forms | Formulaire d'appel relatif aux études

<p>Dean forwards the student's appeal to the instructor and responsible Department Head for the applicable course for comments <i>(include date/time appeal is forwarded).</i></p>	<p>Le/la doyen-ne transmet l'appel de l'étudiant-e à l'enseignant-e et au/à la directeur-trice du département responsable du cours concerné pour commentaires <i>(inclure la date et l'heure de la transmission de l'appel).</i></p>
<p><u>Instructor's Comments</u> <i>(include date/time response submitted):</i></p>	<p><u>Commentaires de l'enseignant-e</u> <i>(inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :</i></p>
<p><u>Department Head's Comments</u> <i>(include date/time response submitted):</i></p>	<p><u>Commentaires du/de la directeur-trice de département</u> <i>(inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :</i></p>
<p><u>Dean's Response to Student</u> <i>(include date/time response submitted):</i></p>	<p><u>Réponse du/de la doyen-ne à l'étudiant-e</u> <i>(inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :</i></p>

Academic Appeals Forms | Formulaire d'appel relatif aux études

<p><u>ACADEMIC APPEALS FORM FOR</u> <i>(must include the completed page 1, 4 and 5):</i></p> <p>22.1.4 Assessment Outcomes if the student is not satisfied with the Dean's decision.</p> <p>Academic Appeals Form <i>(to be submitted to the Registrar for Faculty Council for the applicable course being appealed if the student is not satisfied with the Dean's decision)</i></p> <p>Note: The student must clearly identify new information to be considered, the previous decisions and communications, and all relevant documents. Appeals will be heard by Faculty Council only if they are based on new information not presented to the Dean or a breach of process. Merely disagreeing with the decision of the Department Head and Dean will not be considered a legitimate basis for an appeal.</p>	<p><u>FORMULAIRE D'APPEL RELATIF AUX ÉTUDES POUR</u> <i>(doit inclure les pages 1, 4 et 5) :</i></p> <p>22.1.4 Résultat d'une évaluation si l'étudiant·e n'est pas satisfait de la décision du/de la doyen·ne.</p> <p>Formulaire d'appel relatif aux études <i>(à soumettre au secrétaire général pour le conseil des études pour le cours concerné par l'appel si l'étudiant·e n'est pas satisfait de la décision du/de la doyen·ne)</i></p> <p>Remarque : L'étudiant·e doit clairement signaler les nouvelles informations à prendre en compte, les décisions et communications antérieures, ainsi que tous les documents pertinents. Les appels ne seront entendus par le conseil des études que s'ils sont fondés sur de nouvelles informations qui n'ont pas été présentées au/à la doyen·ne ou en raison d'une irrégularité de procédure. Le simple fait d'être en désaccord avec la décision du/de la directeur·trice de département et du/de la doyen·ne ne sera pas considéré comme étant un motif légitime d'appel.</p>
<p><u>Details of Student's Appeal to Faculty Council</u> <i>(include date/time appeal submitted):</i></p>	<p><u>Détails de l'appel de l'étudiant·e au conseil des études</u> <i>(inclure la date et l'heure de la présentation l'appel) :</i></p>

Academic Appeals Forms | Formulaire d'appel relatif aux études

<u>Instructor's Comments</u> (include date/time response submitted):	<u>Commentaires de l'enseignant-e</u> (inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :
<u>Department Head's Comments</u> (include date/time response submitted):	<u>Commentaires du/de la directeur·trice de département</u> (inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :
<u>Dean's Comments</u> (include date/time response submitted):	<u>Commentaires du/de la doyen·ne</u> (inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :
Faculty Council Decisions: The Department Head or Programme Chair responsible for the course in which the appeal was made will provide the Registrar with a written response outlining the reasons for Faculty Council's decision to support or deny the appeal. The written decision must address previous decisions and any additional factors raised by the student and instructor that were not addressed at the previous levels (include date/time response submitted):	Décisions du conseil des études : Le/la directeur·trice du département ou du programme responsable du cours faisant l'objet de l'appel fournira au secrétaire général une réponse écrite exposant les raisons pour lesquelles le conseil des études a décidé d'accueillir ou de rejeter l'appel. La décision écrite doit tenir compte des décisions antérieures et de tous les facteurs supplémentaires soulevés par l'étudiant·e et l'enseignant·e qui n'ont pas été pris en compte aux niveaux précédents (inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :
Registrar's Response to Student (The appropriate Dean, department Head or Programme Chair and instructor will be included in the communication of Faculty Council's decision (include date/time response submitted):	Réponse du secrétaire général à l'étudiant·e (le/la doyen·ne, le/la directeur·trice du département ou du programme et l'enseignant·e concernés seront informés de la décision du conseil des études (inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :

Academic Appeals Forms | Formulaire d'appel relatif aux études

<p><u>ACADEMIC APPEALS FORM FOR:</u></p> <p>22.1.4 Assessment Outcomes if the student is not satisfied with the decision of Faculty Council</p> <p>For an appeal to Senate, the appeal must be submitted to the Registrar.</p> <p>Note: Senate will hear Appeals only if they are based on new information not presented at Faculty Council or a breach of process. Merely disagreeing with the decision of Faculty Council will not be considered a legitimate basis for an appeal. The decision of Senate is final and may not be appealed further.</p> <p>The student must include previous appeals, decisions, and communications and all relevant documents. As a minimum, the student must include the completed page 1 and pages 4-8 of the Academic Appeals Form.</p>	<p><u>FORMULAIRE D'APPEL RELATIF AUX ÉTUDES POUR :</u></p> <p>22.1.4 Résultats d'une évaluation si l'étudiant-e n'est pas satisfait de la décision du conseil des études</p> <p>Pour un appel devant le Sénat, l'appel doit être soumis au secrétaire général.</p> <p>Remarque : Les appels ne seront examinés par le Sénat que s'ils sont fondés sur de nouvelles informations qui n'ont pas été présentées au conseil des études ou sur une irrégularité de procédure. Le simple fait d'être en désaccord avec la décision du conseil des études ne sera pas considéré comme étant un motif légitime d'appel. La décision du Sénat est définitive et sans appel.</p> <p>L'étudiant-e doit inclure les appels, décisions et communications antérieurs, ainsi que tous les documents pertinents. Au minimum, l'étudiant-e doit inclure la page 1 et les pages 4 à 8 du Formulaire d'appel relatif aux études.</p>
<p><u>Details of Student's Appeal to Senate (include date/time appeal submitted):</u></p>	<p><u>Détails de l'appel de l'étudiant-e au Sénat (inclure la date et l'heure de présentation de l'appel) :</u></p>

Academic Appeals Forms | Formulaire d'appel relatif aux études

<u>Instructor's Comments</u> (include date/time response submitted):	<u>Commentaires de l'enseignant-e</u> (inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :
<u>Department Head's Comments</u> (include date/time response submitted):	<u>Commentaires du/de la directeur-trice de département</u> (inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :
<u>Dean's Comments</u> (include date/time response submitted):	<u>Commentaires du/de la doyen-ne</u> (inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse) :
After Senate: Registrar's Response to Student (include date/time response submitted). The Registrar will share the response to the student with the Dean, the Department Head and the instructor.	Après Sénat : La réponse du secrétaire général à l'étudiant-e (inclure la date et l'heure de la transmission de la réponse). Le secrétaire général communique la réponse à l'étudiant-e au/à la doyen-ne, au/à la directeur-trice de département et à l'enseignant-e.

Academic Appeals Forms | Formulaires d'appel relatif aux études

<p>22.1.5 Other Academic Appeals</p> <p>Academics appeals for any reason other than medical, compassionate or college-approved activities shall follow the process outlined in section 22.1.4.</p>	<p>22.1.5 Autres appels relatifs aux études</p> <p>Les appels relatifs aux études pour toute raison autre que des motifs médicaux, humanitaires ou liés à des activités approuvées par le Collège doivent suivre le processus décrit à la disposition 22.1.4.</p>
<p>22.2 Outside the Scope of this Regulation: Do not use this form for any of the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Labor management • Military grievances • Appeals related to Academic Sanctions imposed due to the application of Academic Regulation 23 (must be appealed through the process described in Academic Regulation 23) 	<p>22.2 Éléments hors du champ d'application du présent règlement : Ne pas utiliser ce formulaire pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations patronales-syndicales • Griefs militaires • Les appels liés aux sanctions universitaires imposées en raison de l'application du règlement concernant les études n° 23 doivent faire l'objet d'un appel par le processus décrit dans ledit règlement.